

Procédure administrative : *Évaluation du rendement des enseignants suppléants qualifiés à long terme*

Numéro : PA – 6.014.2

Catégorie : *Ressources humaines*

Page : 1

La procédure administrative PA – 6.014.2 - Évaluation du rendement des enseignants suppléants qualifiés à long terme a été abrogée le 4 juin 2012.

Pour des informations sur les évaluations du rendement des enseignants suppléants qualifiés à court et à long termes pendant la période probatoire, veuillez-vous référer à la procédure administrative **PA – 6.014.3 – Évaluation du rendement des enseignants suppléants : à court et à long terme.**

Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.